

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BASSEVELLE
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/03
DU MARDI 23 MAI 2023

Sous la présidence de M. Jean-Marie VAN LANDEGHEM, maire,

le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le mardi 23 mai 2023 à 18 heures à la mairie.

Conseillers présents : Mme Pascale VIVIER, MM. Jean-Luc COURTOIS, Rémy SONNETTE, Franck SAUTET, Denis VAN LANDEGHEM, René COCHON, Marc PORFAL, Dominique PARDON.

Conseiller absent excusé ayant donné pouvoir : M. Thierry RICHARD donne son pouvoir à M. René COCHON

Conseiller absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. Marc PORFAL

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 mars 2023 rédigé par M. Jean-Luc COURTOIS donne lieu à aucune observation.

A la demande du conseil municipal et à l'unanimité des membres présents et représenté, il est décidé que le point suivant soit reporté au prochain conseil municipal :

- Souscription d'un marché auprès du SDESM agissant en centrale d'achat public.

I-Délibérations diverses

1-Redevance 2023 dues par ENEDIS au titre de l'occupation du domaine public communal

Délibération 25/2023 : Vu l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour l'occupation du domaine public communal due par ENEDIS,

-**Considérant** la population de la commune qui s'élève à 394 habitants au 1^{er} janvier 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté,

-**DÉCIDE** de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public au taux maximum,

-**DIT** que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales (en raison de 153 € x 1,5309).

La commune percevra la somme de **234 €** (compte 70323).

2- Redevance 2022 – Occupation du domaine public routier par ORANGE

Délibération 26/2023 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représenté, le paiement de la redevance pour occupation du domaine public routier due par :

Orange SA – CSPCF, comptabilité fournisseurs, TSA 28106, 76721 ROUEN Cedex FR.

Année 2022 :

14,748 km d'artères en sous-sol à 30 €/km = **442,44 €** Coefficient d'actualisation : **1,5649**

Le montant total de la redevance pour l'exercice 2022 s'élève à : 442,44 x 1,5649 = **692,37 €** (compte 70323)

3- Redevance 2023 – Occupation du domaine public routier par ORANGE

Délibération 27/2023 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représenté, le paiement de la redevance pour occupation du domaine public routier due par :

Orange SA – CSPCF, comptabilité fournisseurs, TSA 28106, 76721 ROUEN Cedex FR.

Année 2023 :

14,748 km d'artères en sous-sol à 30 €/km = **442,44 €** Coefficient d'actualisation : **1,5649**

Le montant total de la redevance pour l'exercice 2022 s'élève à : 442,44 x 1,5649 = **692,37 €** (compte 70323)

4- Établissement d'un diagnostic des installations de chauffage de plusieurs bâtiments communaux de la SARL PANTEC (proposition d'honoraires signée le 30/01/2023). Facture 2304060 du 17/04/2023.

Délibération 28/2023 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté accepte l'établissement d'un diagnostic des installations de chauffage de plusieurs bâtiments communaux (proposition d'honoraires signée le 30/01/2023), ainsi que la facture n°2304060 du 17/04/2023 de SARL PANTEC - 20 bis, avenue du Général Leclerc – 77330 Ozoir la Ferrière, d'un montant de 3 200,00 € HT/TTC 3 840,00 €. Le conseil municipal autorise M. le maire à procéder au paiement de la facture (compte 203).

5- Sollicitation de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie dans le cadre de sa compétence « documents d'urbanisme »

Délibération 29/2023 :

Exposé des faits :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie est compétente en matière d'élaboration, de révision et de gestion des documents d'urbanisme, conformément aux dispositions de l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de BASSEVELLE le 23 mai 2018 et a fait l'objet d'une Modification Simplifiée approuvée le 26 novembre 2020.

Il s'avère que le PLU en vigueur nécessite quelques adaptations afin de clarifier les dispositions réglementaires en matière d'implantation des constructions.

Ces adaptations et compléments au dossier de PLU, même s'ils ne sont pas de nature à remettre en cause les objectifs d'aménagement initialement définis dans le cadre du Projet d'Aménagement Durables du PLU approuvé, nécessitent la mise en œuvre d'une procédure d'adaptation du PLU en vigueur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-1 et suivants ainsi que R.153-1 et suivants ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Basseville Brie approuvé par délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2018 et modifié par délibération du conseil communautaire de la CA Coulommiers Pays de Brie en date du 26 novembre 2020.

VU l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI n°116 du 25 octobre 2019 portant création d'une communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la communauté de communes du Pays Créçois à compter du 1^{er} janvier 2020

CONSIDERANT que les évolutions du PLU de la commune et les changements qui sont susceptibles d'y être apportés relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représenté :

DECIDE de solliciter la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie afin que soit mis en œuvre, une procédure d'adaptation du PLU en vigueur.

II/ Informations du maire sur les dossiers en cours

M. le maire fait part du suivi des affaires et dossiers en cours :

1. Contrat rural n° 4, opération n° 2 (Église)

Réunion du 24 avril et 22 mai 2023, avec la commission des travaux voirie et bâtiments, Mme DEMETRESCU-GUENEGO, et les trois corps de métier : évolution du contrat rural n° 4 – Opération n° 2 : Église, réfection des toitures et des parements extérieurs

-SARL A.J.C. Bâtiment lot 01 - Couverture, 2 les Pierries 77510 Verdelaot a fini le dé-tuilage de la toiture de l'église fin mars et a terminé le re-tuilage fin avril de la façade sud, commence le dé-tuilage côté ouest

-Couverture et Tradition lot 02 charpente, 16 rue du Panorama 77500 Chelles, est intervenu début avril 2023 pour remplacement d'une panne cassée, de chevrons et ajouts de renforts en milieu de toiture, car la portée est trop longue.

-SAS CHATIGNOUX lot 03 maçonnerie, Zala Motte, 4 rue des Papillons 10280 Fontaine les Grès, va intervenir début juin sur les parements extérieurs côté sud.

2. Affaire PANGEA France/ Commune de Basseville.

Association PANGEA France- 847, route de Montmirail à la Maltournée de Basseville.

L'association PANGEA a confirmé son appel auprès de la cour administrative d'appel de Paris, le 12 janvier 2023.

-Après avoir répondu au mémoire de PANGEA du 30 janvier 2023, l'Avocat de la commune de Basseville nous a communiqué un nouveau mémoire de PANGEA, du 22 mars 2023, que nous devons étudier avec les services de l'urbanisme de Coulommiers pour valider le nouveau mémoire de l'Avocat de la commune de Basseville.

Suite à la plaidoirie du 27 avril 2023, la Cour administrative d'appel de Paris a rejeté la requête de l'association PANGEA France.

PANGEA France peut se pourvoir en cassation contre cet arrêt, le temps d'attente sera de deux à quatre mois.

3. T.C.M / Projet création Vidéoprotection urbaine.

-M. Michael BERTOT de la Z.A. La Pitancerie 7, rue Georges FAROY 77515 Faremoutiers a établi un devis suite à la visite des Référents Sûreté de Melun pour un plan global d'implantation global des caméras prévisionnelles sur la commune :

Centre d'enregistrement et d'exploitation :	17 899,26 € TTC.
Intersection D407 / D55 :	17 599,86 € TTC.
Intersection D55A / D55E :	9 512,67 € TTC.
Cimetière :	7 046,67 € TTC.
Point de relayage Église :	7 047,99 € TTC.
Travaux divers y compris administratifs :	7 412,48 € TTC.
Fourniture par notre fournisseur d'énergie :	4 800,00 € TTC.
Total des travaux :	71 318,92 € TTC.

Le conseil municipal ne donne pas suite à ce devis.

4. Travaux de remplacement d'une portion de tuyau du réseau d'eaux pluviales.

Entre Salnove et les Mousseaux (chemin rural des 3 ormes). Deux devis pour le remplacement de 7 m de buses de diamètre 500 :

-ETA Demarey Xavier 2, Le Jariel 77510 Sablonnières. (5 460,00 € HT/TTC 6 552,00 €)

-SARL Paul et Rondeau TP 18, rue des Grésillons 02310 Villiers St Denis. (4 780,00 € HT/TTC 5 736,00 €)

Réunion en mairie le 12 mai 2023, avec M. le maire, Jean-Luc COURTOIS, René COCHON, Rémy SONNETTE et les 3 agriculteurs concernés.

A été retenu le devis N° DEV00000335 de la SARL Paul et Rondeau TP d'un montant de 4 780,00 € HT/ TTC 5 736,00 €.

Un accord a été trouvé entre la mairie et les 3 agriculteurs de diviser la facture de la SARL Paul et Rondeau en 4 factures égales soit 1 195,00 € HT/TTC 1 434,00 € chacun.

Les deux agriculteurs riverains du chemin prendront à leurs charges, s'il y a des buses à changer en plus dans leur champ respectif.

Jean-Luc COURTOIS, nous donne la longueur des buses à remplacer sur la commune dégradée au fil du temps et accentuée par les eaux usées des riverains, la commune devra payer sa quote-part.

III/Informations des commissions communales

1-Commission des travaux, voirie, bâtiments, développement durable et sécurité.

M. Jean-Luc COURTOIS, vice-président de la commission des travaux, voirie et bâtiments informe :

-Le 6 avril 2023 : Avec la commission de la voirie, bâtiments et M. Didier JAKUBCZAK, Maître d'œuvre, 24 rue de Cessoy 77520 Sognolles en Montois, nous avons examiné l'état de nos routes. M. Didier JAKUBCZAK doit nous chiffrer le montant des routes prioritaires et la poursuite de la sente piétonne du foyer communal 809 rue de la mairie au 999 rue de la mairie.

2-Commission des affaires scolaires, périscolaires et de la jeunesse

Mme Pascale VIVIER, vice-présidente de la commission, informe le conseil municipal que :

-Le 17 avril 2023 à 10 h, alerte incendie

-le 20 juin 2023 aura lieu le 3° conseil d'école

3-Commission des fêtes et cérémonies, loisirs, sports et relations avec les associations

Mme Pascale VIVIER, vice-présidente de la commission, donne les informations suivantes :

- Basseville en Fête prévoit le vendredi 9 juin 2023 la Fête des Voisins.

- Distribution du Bulletin Communal n° 42 fin juin.

4- Commission de l'information.

Mme Pascale VIVIER, vice-présidente de la commission fait le compte-rendu de la réunion à laquelle elle a assisté :

-Le 14 avril : La brigade territoriale autonome de La Ferté sous Jouarre a présenté son bilan annuel d'activité et informe que le gendarme Nestile référent pour Basseville quitte la région ainsi que le lieutenant Caty Binaux.

-Le 18 avril : Coulommiers, France Service permet à chaque citoyen d'avoir un accès aux services publics dans un lieu où il est assisté dans ses démarches en ligne par un référent. Il vous accompagne dans vos démarches administratives et numériques. Il y a 3 sites : Coulommiers, La Ferté sous Jouarre et Crécy la Chapelle.

Exemples de domaines : emploi, formation, retraite / famille et social / santé et handicap / justice et accès au droit / impôts / papiers et citoyenneté.

IV/Comptes-rendus des réunions des syndicats intercommunaux**1. M. Rémy SONNETTE, délégué titulaire au parc naturel régional Brie et deux Morin (PNR B2M)****M. Dominique PARDON, délégué suppléant font le compte-rendu de la réunion à laquelle ils ont assisté.****2. M. le maire, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB)**

fait le compte-rendu des réunions auxquelles il a assisté :

Conférences des maires.

-Le 03 avril 2023 à Coulommiers : XP Fibre. Fibre optique sur Bassevelle : sur 194 identifiés 168 déployés. Seul l'opérateur est l'interlocuteur privilégié pour effectuer le branchement chez les particuliers.

-Le 11 mai 2023 à Maisoncelles : SDRIF (Schéma directeur de la Région Île de France)

Le nouvel équilibre régional par tranche de 10 ans, qui vous a été communiqué.

CACPB.

Le 13 avril 2023 à la Ferté-sous-Jouarre : la lettre infos n°16 vous a été communiquée.

VII/Le maire informe**M. le maire informe le conseil municipal que :**

-Le 7 avril 2023-: rendez-vous avec M. Jean-Jacques VINCENT, pour remplacer à l'entrée de Bassevelle les panneaux du Pays-Fertois par des panneaux Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie.

-Nous allons reprendre contact avec M. Christophe LINAIS, service des bâtiments et des équipements de la CACPB, pour savoir où en est la commande de la plaque en polycarbonate concernant l'abri-bus de la Noue-Brayer.

-Le 24 avril 2023 : Je tiens à remercier les membres de la commission des travaux, voirie, bâtiments pour leur aide à étaler les cailloux dans le cimetière et particulièrement M. Thierry RICHARD qui avec son télescopique nous a ramené le restant des cailloux.

-Le 15 et 16 mai 2023 a été effectué le fauchage des plats des routes communales.

-Nous sommes obligés de faire un conseil municipal le 9 juin 2023 pour désigner un délégué et trois suppléants pour les élections sénatoriales, conseil qui aura lieu à 9h exceptionnellement.

Le chargé d'étude du Cabinet PANTEC, viendra nous expliquer le devis réalisé pour le changement des chaudières, foyer communal et mairie-école.

-Recommandé reçu du Service eau, assainissement, G.E.P.U et Ge.M.A.P.I .

La C.A.C.P.B s'est engagée dans la réalisation de Schémas directeurs d'eau potable et d'eaux usées.

La société SCE pour la réalisation du Schéma Directeur d'eau potable. Le groupement EGIS-SAFEAGE-AQUA-MESUR pour la réalisation du Schéma directeur d'assainissement. (Eaux usées et eaux pluviales)

Nous sommes invités à faciliter les investigations qui seront conduites sur le périmètre de notre commune.

-D'un courrier d'impayés d'énergie EDF de personnes qui rencontrent des difficultés de paiement.

VIII/Questions diverses

- Rue Croix Blanchot : eau stagnante dans le virage, problème de branchement de la sortie de la fosse septique du riverain dans l'exutoire des eaux pluviales. A cela s'ajoute le fauchage du fossé qui empêche le bon écoulement.

- Des zones de décharge / dépôt de végétaux et déchets / pollution ont été constatés, notamment dans le bois de la rue Croix Blanchot et dans le chemin communal au niveau de la Fosse Arbois.

- Tarif de location du foyer communal : au prochain conseil, envisager de réduire le montant de la location de celui-ci pour les personnes extérieures pour relancer les locations.

La séance est levée à 20h30.

Fait à Bassevelle, le 30 mai 2023

Le secrétaire de la séance
M. Marc PORFAL

Le maire
M. Jean-Marie VAN LANDEGHEM

